

**RAPPORT NATIONAL DE LA FRANCE**

**PROGRAMME D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA  
CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION  
DANS LES PAYS D'AFRIQUE TOUCHES PARTIES**

**JUILLET 1999**

## Table des matières.

1. Résumé
2. La coopération française et la lutte contre la désertification.
3. Le programme d'actions.
  - 3.1. initiative scientifique pour le développement de la connaissance.
    - 3.1.1. appui aux systèmes africains d'information sur l'environnement.
    - 3.1.2. projet de recherche-développement.
    - 3.1.3. programme de formation-action.
  - 3.2. appui au processus de mise en œuvre.
    - 3.2.1. appui à la préparation des PAN.
    - 3.2.2. actions de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.
    - 3.2.3. prise en compte dans les programmes de gestion des ressources naturelles.
  - 3.3. mobilisation des fonds pour l'environnement mondial.
    - 3.3.1. projets du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.
    - 3.3.2. initiative régionale Afrique Sahélienne.

Annexe 1            Abréviations et acronymes

Annexe 2            Liste des contacts français

## 1. Résumé.

L'appui à la mise en oeuvre de la Convention Internationale sur la Lutte contre la Désertification et les effets de la sécheresse est un axe fort et constant de la politique de la coopération française en matière d'environnement et d'aide au développement. La priorité des engagements de la France dans ce domaine va aux pays d'Afrique touchés parties.

La France, au cours de cette année, s'est engagée à développer une stratégie, articulée autour des axes prioritaires qu'elle s'était fixée dès 1997, dont **l'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'aide en matière de lutte contre la désertification.**

Pour cela, la coopération française a donc choisi d'appuyer les actions qui visent à **développer les compétences, les connaissances et la circulation des informations en matière de lutte contre la désertification.**

L'objectif étant à la fois de mobiliser les différents acteurs impliqués (du Nord et du Sud) dans le processus de mise en oeuvre de la Convention, mais également de développer des références en matière de lutte contre la désertification qui soient reconnues par tous et qui puissent servir de base de travail à l'ensemble de la communauté internationale pour mettre en oeuvre la Convention. Les actions entreprises en 1999 concernent:

- l'appui aux systèmes africains d'information sur l'environnement au travers:
  - \* du projet d'appui à la météorologie en Afrique de l'ACMAD (pour un montant de 8MF),
  - \* du programme AGRHYMET du CILSS (pour un montant de 11 MF).
  - \* du programme DOSE (avec ses composantes ROSELT, IMAGES et SID/SISEI) de l'OSS (pour un montant d'environ 14 MF).
- le développement de partenariats en matière de Recherche-Développement sur la désertification (pour un montant de 5 MF).
- le lancement d'un programme de séminaires annuels de formation sur la désertification en direction des pays en développement.
- le soutien aux activités de l'OSS dans les domaines de la mise en oeuvre de la Convention, (pour un montant de 1 MF) et de la valorisation permanente de leurs résultats auprès des acteurs de la lutte contre la désertification (pour un montant de 1,3 MF).
- la mobilisation des acteurs par l'organisation de journées sur la désertification et la réalisation de films de sensibilisation (pour un montant de 0,7 MF).

Pour suivre ces initiatives, la France s'est dotée d'un Comité Scientifique Français sur la Désertification dont le but est de fournir aux décideurs politiques une information scientifique valide sur la désertification (bilan des compétences et des connaissances), de les conseiller sur les actions à entreprendre et de diffuser l'information vers le public et les acteurs du développement.

La coopération française soutient aussi fortement l'OSS (elle finance à hauteur de 55 % l'ensemble de ses activités), qui conforte son audience internationale et se positionne comme un outil scientifique de premier choix au service de la mise en oeuvre de la Convention en Afrique.

La coopération française s'est également attachée, en concertation avec ses partenaires allemands et suédois) et avec le concours d'organisations internationales comme le Club du Sahel à

développer des outils qui doivent servir à: **améliorer la prise en compte de la lutte contre la désertification dans nos programmes et développer la coordination, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention, entre nos activités, celles des autres donateurs et celles menées par les pays d'Afrique impliqués.**

Ces outils dont l'élaboration a nécessité près d'une année sont :

- une grille de présentation de l'appui des donateurs à la mise en application de la Convention,
- une grille d'indicateurs d'insertion des projets dans le cadre de la CCD,

Ces grilles permettent de décliner la Convention en stratégie opérationnelle et représentent par là même le premier résultat concret de la volonté des donateurs de mettre en place un processus de lutte contre la désertification qui soit intégré et basé sur le long terme. En effet, l'application de ces grilles au niveau des projets et des programmes des donateurs doit leur permettre d'améliorer l'efficacité de leurs actions grâce à une plus grande cohérence et à une meilleure coordination des activités.

Il est clair qu'une plus grande clarté, affichée par l'ensemble des donateurs dans le processus d'aide à la mise en oeuvre de la Convention, doit permettre au pays touché concerné de mieux s'approprier l'aide ce qui constitue un facteur primordial pour l'amélioration de l'efficacité de nos actions.

La coopération française s'engage donc à poursuivre le processus engagé avec ses partenaires en rentrant dans une phase plus opérationnelle (application de ces grilles à ces activités) et en poursuivant le processus de concertation sur la mise en place de la Convention. Il est important de souligner que la France et ses partenaires allemands et suédois sont très désireux de voir se rallier à leurs travaux d'autres donateurs.

Enfin, la France s'est fixée comme objectif de **faciliter l'accès aux fonds pour l'environnement mondial pour la lutte contre la désertification**, particulièrement en Afrique.

Pour cela, la coopération française s'est d'une part, attachée à consacrer une part significative des financements du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à des projets en faveur de la lutte contre la désertification (environ 44 MF, soit près de 40 % des engagements en Afrique subsaharienne); d'autre part, elle a lancé une initiative régionale "environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne" (pour un montant de 21,5 MF) qui vise à mettre en place une procédure régionale de mobilisation des fonds du FFEM au niveau du Sahel.

L'objectif de ces actions est à la fois de favoriser la connaissance et l'appropriation de ces nouveaux mécanismes financiers par nos partenaires du sud mais également de multiplier les démonstrations afin de développer des références montrant comment les fonds bi et multilatéraux peuvent être appliqués concrètement à la lutte contre la désertification.

## **2. La Coopération française et la Lutte contre la Désertification.**

La convention internationale des nations unies pour la lutte contre la désertification

adoptée à Paris en 1994, est entrée officiellement en vigueur en 1996. Cet instrument juridique constitue une base d'action internationale pour lutter contre la désertification et réduire les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés, en particulier en Afrique.

La désertification constitue un fléau qui obère gravement le développement de nombreux pays du Sud. La détérioration de la couverture végétale, des sols et des ressources en eau compromet les ressources agricoles et pastorales et la survie même des populations. La désertification touche un sixième de la population mondiale et un quart de la surface émergée du globe. Le phénomène est en extension, notamment en Afrique qui a perdu 650 000 km<sup>2</sup> de terres productives depuis 50 ans. Lutte contre la désertification et lutte contre la pauvreté vont de pair.

La convention met en évidence les liens entre la lutte contre la désertification et le développement durable. La désertification a de multiples causes, climatiques, physiques, mais aussi socio-économiques. La mobilisation des populations locales pour un développement intégré de l'agriculture et de l'élevage sont des facteurs prépondérants de recul des effets de la sécheresse et de la désertification.

Les impacts environnementaux à l'échelle régionale et à l'échelle planétaire tels que: appauvrissement de la biodiversité, réduction de la fixation de carbone, effet de serre et réchauffement climatique, sont aujourd'hui reconnus.

La France, qui a activement contribué à l'adoption de la Convention internationale pour la lutte contre la désertification, a fait de sa mise en œuvre un axe prioritaire et constant de sa politique de développement. Elle s'est mobilisée, dès l'adoption de la Convention en 1994, par des mesures d'urgence et par un appui concret pour l'élaboration des programmes d'action nationaux dans les pays touchés. Depuis la signature de la Convention en 1994, ce sont environ 850 millions de francs qui ont été engagés par la France en faveur des pays menacés, prioritairement en Afrique de l'Ouest.

S'appuyant sur un dispositif d'aide au développement durable, réunissant à la fois le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial, la France est à l'écoute des besoins des pays touchés par la désertification.

La lutte contre la désertification exige la mobilisation tant des opérateurs locaux que des institutions internationales de coopération et de développement. Son efficacité s'appuie sur la cohérence entre l'ensemble des acteurs pour une optimisation des programmes d'intervention. Le renforcement des compétences locales, la participation des populations concernées et la coordination des engagements internationaux sont les fers de lance de la Coopération française dans ses programmes.

La France est déterminée à développer, en étroite accord avec l'esprit de la Convention, la démarche qu'elle a déjà engagée avec de nombreux partenaires, ONG, Etats, organismes de recherche et de formation, institutions internationales, pour lutter efficacement contre la désertification.

Elle a fait siens les principes de la Convention qui la conduisent à poursuivre son engagement pour le développement des pays touchés. La lutte contre la désertification est un des critères pris en compte de manière croissante dans l'ensemble des programmes de développement financés par la Coopération française : politiques agricoles et environnementales, hydraulique villageoise, gestion de l'espace et des ressources naturelles, énergies renouvelables.

Au sein de la Convention, les principes directeurs qui structurent le programme d'action de la France pour sa mise en œuvre sont les suivants :

- le développement économique,
- le développement social et la lutte contre la pauvreté,
- une approche participative, avec l'implication conjuguée des populations locales, des Etats, des collectivités, des ONG et des exploitants des terres, en particulier dans la préparation des Programmes d'action nationaux (PAN),
- le renforcement des compétences locales et régionales et les transferts de technologies, notamment en matière de prévention,
- une forte contribution à la recherche scientifique internationale.

### **3. Le programme d'action de la Coopération française en faveur de la Lutte contre la Désertification.**

L'objectif principal de la Coopération française est de mettre en œuvre, à travers son programme et conformément aux recommandations de la Convention, une stratégie intégrée, fondée sur le long terme, pour lutter de façon efficace contre la désertification. Ce programme s'articule autour de trois axes structurants :

- En amont : le lancement d'une initiative scientifique pour le développement de la connaissance et de l'expertise en matière de désertification, un programme de formation-action destiné aux pays en développement,
- Sur le terrain : un appui au processus de mise en œuvre de la convention, une meilleure prise en compte de la lutte contre la désertification dans les programmes de gestion des ressources naturelles et de gestion agricole intégrée soutenus par la Coopération française,
- Sur le plan financier : une mobilisation accrue des fonds pour l'environnement mondial en faveur de la lutte contre la désertification.

#### **3.1. Une initiative scientifique pour le développement de la connaissance et de l'expertise en matière de désertification.**

Cette initiative se décline en deux temps : un appui aux systèmes africains d'information sur l'environnement, et un programme international de recherche.

##### **3.1.1. Un appui aux systèmes africains d'information sur l'environnement.**

La Coopération française a lancé depuis plusieurs années des projets qui se sont traduits par un appui aux systèmes africains d'information sur l'environnement.

Ces projets ont permis de développer des partenariats entre des centres africains et des centres français, dans le domaine de l'application au développement des techniques d'observation de la terre. Ils ont également contribué à des actions régionales de connaissance de l'environnement et de développement de capacités en matière de technologies de l'information en Afrique de l'Est d'une part (zone couverte par le centre régional de télédétection de Nairobi), en Afrique sahélienne d'autre part (zone de compétence de l'Observatoire du Sahara et du Sahel).

Ils ont enfin permis de mobiliser l'expertise africaine pour définir les normes d'une nouvelle génération de cartographie d'inventaires des ressources.

En 1999, le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) a confirmé son appui au travers :

a) du projet "appui à la Météorologie en Afrique" du Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (**ACMAD**) de Niamey (Niger), pour un montant de 8 MF.

Il vise à renforcer les capacités des acteurs africains en matière de météorologie :

- prévision du temps par le développement d'un modèle numérique de prévision adapté au contexte africain.
- climatologie par la dissémination des techniques de prédiction climatique vers chacune des sous-régions du continent africain. Des actions dans le domaine des banques de données climatiques seront aussi menées.
- appui au développement d'outils, de méthodes et d'applications.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pour sa part, s'est engagé sur deux ans (1998-1999) et pour un montant de 1,2 MF à soutenir les activités menées sur les problèmes de désertification par l'Organisation Météorologique Mondiale dans le cadre de son programme de coopération volontaire, qui vise notamment à renforcer la collecte d'information.

b) du programme **AGRHYMET** du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) pour un montant de 11 MF. Ce projet contribue à améliorer les dispositifs de surveillance et d'information nationaux et régionaux mis en place sous l'impulsion du CILSS à des fins d'alerte précoce dans le domaine de la production agro-pastorale. Il renforce les qualifications professionnelles des cadres sahéliens chargés de faire fonctionner ces dispositifs.

La contribution intéresse simultanément les deux niveaux d'intervention, le centre régional Agrhymet de Niamey et les composantes nationales des neufs pays du CILSS.

Les activités du projet seront réparties en trois volets : le premier sera focalisé sur les activités opérationnelles (données satellitales, du sol, et suivis-diagnostic), le second aura trait à la formation de base et continue et le troisième regroupera les actions d'appui à la coordination des programmes majeurs.

c) du programme d'appui à l'**Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)**.

La France, depuis 1989, a soutenu la création puis les activités de l'OSS. Sur un plan général, l'OSS depuis 1997 a conforté son audience internationale et s'est positionné comme un outil scientifique au service de l'Afrique dans la mise en œuvre de la CCD. De plus, le programme d'activités a été recentré autour de trois axes validés par l'Assemblée Générale de 1997 :

- Observation et suivi à long terme de l'environnement (Programme DOSE),
- Diffusion des savoir-faire sur la gestion des ressources naturelles (Programme GRN),
- Animation d'une activité internationale sur la recherche sur la désertification (programme recherche).

Le Ministère des Affaires Etrangères appuie l'OSS dans ses nouvelles orientations stratégiques par un financement de 4,9 MF sur trois ans. L'OSS bénéficie également d'un financement du FFEM de 8,8 MF sur quatre ans pour la mise en place du programme ROSELT, ainsi que d'un financement du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Les principales activités de l'OSS soutenues par l'aide française concernent : le programme DOSE et les actions en faveur de la mise en œuvre de la convention désertification.

Le programme DOSE a été élaboré pour répondre aux dispositions de l'article 16 (collecte, analyse et échange d'informations) et de l'article 17 (Recherche-Développement) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD), en particulier en Afrique.

Il consiste en la mise en place d'un dispositif apte à générer des données, des produits et des indicateurs fiables sur l'état et l'évolution des ressources naturelles à partir d'observations sur le terrain et de données satellitaires. Il comprend trois composantes :

*i) le Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT), qui en est le noyau central et qui est conçu pour :*

- produire des données de bases fiables et harmonisées en vue d'élaborer des "états de l'environnement" à différents niveaux ;
- mieux comprendre les dysfonctionnements des systèmes écologiques et les mécanismes qui conduisent à la désertification ;
- évaluer l'impact des actions de développement et de lutte contre la désertification ;
- identifier les méthodes et les techniques en matière de réhabilitation du milieu et de gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- assurer une fonction d'information, de formation, de démonstration et d'apprentissage des problématiques environnementales.

Le réseau est organisé à trois niveaux, national, sous-régional et régional pour assurer une bonne exécution des programmes grâce à une meilleure coordination des activités.

Une des originalités de ROSELT repose sur l'engagement des pays africains à se doter en commun d'un outil de surveillance transfrontalier au niveau global de la zone circum-saharienne en faisant converger les intérêts nationaux, sous-régionaux et régionaux.

Ce programme a donc vocation à être conduit par des structures africaines existantes, organisées en réseau et coordonnées par un opérateur central.

Après sa phase de conception et de lancement (1993-1997) qui a impliqué les pays concernés accompagnés d'un groupe d'experts du Nord et du Sud, ROSELT est actuellement en phase de mise en œuvre. Un scénario évolutif de mise en œuvre en trois phases a été élaboré :

- une phase de démarrage du programme à travers un nombre réduit d'observatoires devant mettre en application et tester des protocoles de collecte et de traitement de données et définir les produits tels que les indicateurs biophysiques et socio-économiques.
- une phase de structuration et de consolidation du réseau qui s'étendra à de nouveaux observatoires dans le respect des critères de sélection établis par ROSELT.
- une phase de plein fonctionnement des observatoires et de perfectionnement continu du réseau sur le long terme.

Les tâches à entreprendre pendant la première phase (1998-2001) concernent :

- La mise en œuvre des tâches de la première année du programme quadriennal dans les observatoires pilotes d'Issougui (Maroc), des Steppes (Algérie), de Menzel Habib (Tunisie), du Ferlo (Sénégal), de Nouakchott (Mauritanie), de Ribeira Seca (Cap Vert), de Bourem (Mali), de Zarma Ganda (Niger), de Kiboko (Kenya) et de l'Awash (Ethiopie) qui constituent un réseau de territoires représentatifs des principales situations écologiques de la région.
- La mise en œuvre de la première année du programme quadriennal sur la biodiversité pour les trois observatoires d'Afrique du Nord bénéficiant du soutien de la Coopération suisse : El Omayed (Egypte), Haddej-Bou Hedma (Tunisie) et Oued Mird (Maroc).



- Le développement des programmes thématiques et la présentation ou le suivi des requêtes de financement complémentaires auprès des bailleurs de fonds (UNSO, UE/DG XII, CRDI...).

ii) *Le programme IMAGES* a pour objet de développer des produits dérivés de données satellitales au bénéfice de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres en Afrique. La combinaison des programmes IMAGES et ROSELT permettra de faire évoluer DOSE vers un système global d'observation de la désertification intégrant les mesures au sol et les données satellitales dans le but de disposer d'un outil de suivi continu des milieux à la fois local et global.

Le programme IMAGES porte actuellement sur l'utilisation de données satellitales à basse résolution. Il comporte deux aspects :

- la mise au point d'un logiciel standard de prétraitement des données AVHRR (qui devrait être ultérieurement également adapté aux données VEGETATION) et son installation dans les centres africains compétents.
- le développement et la validation de produits dérivés impliquant les acteurs de la lutte contre la désertification aux niveaux local, national et régional.

Les actions à entreprendre concernent :

- la consolidation de l'opérationnalité du logiciel SPACEII/OSS au niveau des centres africains et particulièrement de la zone sub-saharienne ;
- le montage de projets pilotes en liaison étroite avec les acteurs du développement pour développer des produits et services reproductibles issus des données satellitales à basse résolution ;
- une réflexion méthodologique sur l'intégration des observations satellitales avec les mesures de terrain, notamment sur les sites ROSELT.

iii) *Le Système de circulation de l'Information sur la Désertification (SID)/ Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet (SISEI)*. Un nombre important de projets de lutte contre la désertification ont été menés sur le terrain. Cependant, les données et les produits de la recherche, les documents de projet, l'évaluation des résultats des actions sur le terrain restent le plus souvent dispersés, en raison, notamment, du manque de coordination entre les différents acteurs. Des duplications et une valorisation insuffisante de l'information résultent de cet état de fait. C'est dans ce contexte et conformément aux orientations de la CCD que s'inscrit le programme SID/SISEI.

Le programme SID/SISEI a pour objet d'offrir un outil de circulation de l'information fondé sur des moyens modernes de communication (Internet, CD-ROM) pour :

- faciliter le partenariat, la concertation et la circulation de l'information entre différents acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification ;
- assurer l'accès aux métadonnées, aux produits cartographiques numériques et permettre l'échange d'informations relatives à la gestion des ressources naturelles en milieux arides et semi-arides.

Les actions concernent :

- une action régionale : amélioration et extension du SID-OSS/SISEI Afrique permettant l'accès à des bases de données des pays du Nord, particulièrement en France ;
- une action sous-régionale : séminaires de lancement au niveau requis (particulièrement IGAD et CILSS) et développement des prototypes SID/SISEI sous-régionaux en étroite relation avec les institutions sous-régionales concernées ;
- une action nationale : démarrage (pour l'Ouganda, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée et

.../...

le Niger) ou continuation (Maroc, Sénégal, Mali et Bénin) de la mise en place des SID/SISEI nationaux intégrant les besoins de valorisation des travaux de l'OSS, la base de données WOCAT sur la CES, la composante métadonnées et une base de données statistiques ;

- un axe de pilotage : constitution d'un comité restreint d'experts pour l'orientation, le suivi et l'évaluation du programme.

Le projet s'intéressera aux actions régionales, et nationale. Au niveau sous régional, les interventions concerneront de façon préférentielle mais non exclusives des séminaires de sensibilisation-formation.

La combinaison des programmes ROSELT, IMAGES et SID/SISEI permettra un meilleur accès aux informations et produits générés par les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification.

### **3.1.2. Un projet de partenariats de recherche-développement.**

La France a proposé lors de la 9<sup>ème</sup> session de négociation du CIND (New-York, 1996) de lancer une initiative pour un programme scientifique international sur la lutte contre la désertification. Cette implication forte a été confirmée lors de la Conférence des Parties de Rome par les interventions du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Pour matérialiser cette initiative, la France a mis en place un comité scientifique français de la lutte contre la désertification ainsi qu'un projet de "partenariats de Recherche-Développement sur la Désertification" (CSFD).

**a) Le Comité Scientifique Français sur la Désertification** est constitué de 19 membres issus des institutions scientifiques françaises. Ce comité devra notamment coordonner les actions conduites par les équipes françaises et participer aux instances internationales de pilotage du programme de recherche.

Ses missions peuvent être centrées autour de trois composantes :

- réaliser le bilan des compétences et organiser le débat sur les connaissances, les lacunes et les nouveaux questionnements scientifiques,
- définir les priorités de recherche et le contenu d'un programme de recherche sur la désertification, conseiller les tutelles sur la programmation des recherches dans ce domaine,
- fournir aux décideurs politiques une information scientifique valide sur la désertification, conseiller les propositions d'action et diffuser l'information vers le public et les acteurs du développement.

Parmi les résultats déjà obtenus, on peut citer :

- la réalisation d'une enquête auprès des équipes scientifiques françaises pour connaître les compétences existantes et les travaux en cours dans le domaine de la désertification et de la lutte. 94 questionnaires ont été adressés et une cinquantaine de réponses a été obtenue ;
- la préparation des dossiers d'experts pour validation par le ministère de la recherche et envoi au Secrétariat de la Convention pour alimenter le *Roster International*. Trente deux experts français de diverses disciplines ont été retenus ;
- la constitution d'un réseau sur courrier électronique regroupant l'ensemble des membres du Comité pour favoriser le travail commun (csfd@orstom.fr) ;
- la création sur courrier électronique d'un forum sur la désertification pour favoriser la diffusion des travaux du Comité et des informations concernant la lutte contre la

désertification. Ce forum (desertification@orstom.fr) regroupe actuellement une cinquantaine d'adhérents français et africains ;

- la réalisation, sur financement du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement d'une étude sur les mécanismes d'alerte précoce et la lutte contre la désertification (thème prioritaire retenu à Dakar) ;
- la réalisation conformément de l'appel d'offres ainsi que la sélection des projets retenus

**b) Un programme de partenariats de recherche-développement** associant des partenaires du Nord et du Sud a été lancé en complément des activités et des programmes existants. Pour les pays du Nord, il s'agit de faire de la désertification un thème fort des programmes réguliers de leurs organismes de recherche et d'appuyer l'implication des équipes de recherche du Sud dans ce programme. Il ne s'agit pas, pour ce programme international, de se substituer à l'action plus politique du Comité de Science et de Technologie de la Convention, mais plutôt d'appliquer plus concrètement les dispositions prévues à la section 2 de la Convention (coopération scientifique et technique), et de compléter ainsi les programmes existants et pouvant associer d'autres partenaires internationaux.

L'objet principal du projet est de mobiliser la communauté scientifique sur l'étude de la désertification et sur les effets de la sécheresse et de renforcer les compétences des équipes de chercheurs. Ceci pourra être réalisé grâce à des partenariats renforcés entre les équipes scientifiques du Nord et du Sud, mais également par un accroissement des moyens consacrés à la lutte contre la désertification dans les programmes réguliers de recherche des organismes du Nord.

Le projet vise donc également à accroître et à rendre accessibles les connaissances sur la désertification, sur les risques qui y sont liés et sur les actions possibles de prévention-prévision-correction.

Dans ce contexte, l'objectif est plus particulièrement de disposer d'une évaluation quantifiée de la désertification et de ses risques à long terme valant référence au niveau de la Convention Désertification. Il convient de favoriser l'accès et l'échange des informations fondamentales à la compréhension commune et au suivi de la désertification, de promouvoir et de valoriser les savoir-faire en matière de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles dans l'objectif d'accroître la mobilisation de la communauté politique internationale sur la désertification.

*i) Les objectifs : la science et la technologie constituent des outils essentiels dans la lutte contre la désertification. Le rôle de la recherche est de produire les connaissances et les technologies permettant de répondre aux besoins des populations. Encore faut-il que ces connaissances soient partagées et échangées, et surtout qu'elles génèrent des perspectives d'intervention crédibles. La recherche sur la désertification et pour le développement durable nécessite une approche très largement pluridisciplinaire prenant en compte non seulement les aspects techniques, écologiques mais également les dimensions économiques, juridiques et sociales. La science et la technologie doivent pouvoir être mobilisées si l'on souhaite vaincre la désertification et il convient de renforcer la coopération internationale en matière de recherche.*

La démarche proposée pour atteindre cet objectif est de soutenir financièrement des actions de recherche-développement d'intérêt commun associant des équipes du Nord et du Sud et sélectionnées par des comités scientifiques indépendants sur appel à propositions. Le Ministère des Affaires Etrangères a engagé un financement FAC de 5 MF sur 3 ans. Le Comité

Scientifique Français de la Désertification joue le rôle d'opérateur scientifique pour la sélection et la mise en œuvre des projets.

Les principaux objectifs des projets sont :

- le développement de connaissances et de technologies appropriées pour la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ;
- le renforcement des capacités des équipes de scientifiques des pays du Sud ;
- la diffusion et l'appropriation par les pays du Sud, notamment par leurs scientifiques et leurs décideurs, des résultats de la recherche ;
- la mobilisation accrue et mieux ciblée des acteurs en les associant directement aux programmes de recherche-développement ;

*ii) Les actions à entreprendre* : les actions de recherche doivent porter sur la résolution de problèmes concrets rencontrés dans les actions de lutte contre la désertification, répondant aux besoins des acteurs et présentant des caractères d'innovation et de répliquabilité. Chaque action doit reposer sur la mise en place d'un collectif des équipes de recherche pluridisciplinaires du Nord et du Sud et des acteurs du développement (Services techniques, ONG, communautés de base).

Le Comité Scientifique Français de la Désertification a proposé pour l'appel à proposition une structuration des thèmes de recherche autour de quatre axes :

- état, caractérisation et suivi de la désertification- Mécanismes et processus de dégradation : analyse des méthodes et des paramètres de caractérisation et de suivi des milieux, en prenant en compte, dans la mesure du possible, les paramètres permettant de décrire l'usage des terres et les états de surface aux échelles locales et régionales, l'état de dégradation des ressources naturelles (terre, végétation, eau, faune), les interfaces entre les milieux et les populations. Analyse des mécanismes et processus de dégradation ; usages des ressources et exploitation des milieux : les projets de recherche pris en considération dans cet axe concernent d'une façon générale l'étude des conséquences de l'utilisation par les populations rurales des ressources naturelles de leur milieu, sur leur dégradation et donc sur l'avancée de la désertification mais aussi l'étude des pratiques techniques et sociales des usagers de ces ressources permettant une restauration et une gestion durable de celles-ci. La gestion de terroirs constitue un objet d'étude et de compréhension des relations société-milieu. Le rôle des structures sociales d'arbitrage et de régulation ainsi que leur évolution sont à étudier ;
- techniques, technologies et moyens de lutte : la lutte contre la désertification, même si elle relève rarement de solutions techniques simples, nécessite l'utilisation et le développement de techniques et de technologies qui, appropriées par les populations et intégrées dans des plans de lutte plus globaux, peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. D'une part, de nombreuses technologies ont été mises au point pour mieux lutter contre la désertification ; il s'agit de les recenser, de les évaluer et de préciser les conditions de leur diffusion à une échelle plus large. D'autre part, en tenant compte des progrès techniques et scientifiques récents, il convient d'innover et de mettre au point ou de perfectionner de nouvelles technologies potentiellement prometteuses ;
- conditions sociales et économiques de la lutte contre la désertification. Cet axe cherche à appréhender les conditions économiques et sociales (y compris politiques et culturelles) permettant aux sociétés d'être en mesure de lutter efficacement et durablement contre la désertification. Il est conçu comme complémentaire des trois autres axes. Il vise à promouvoir des recherches sur des expériences récentes ou en cours ayant pour objectifs la gestion des ressources naturelles ou la prévention et la lutte contre la dégradation.

Ces travaux peuvent concerner quatre types d'acteurs en interaction : l'Etat, les bailleurs de fonds, les structures d'intervention et les populations locales.

*iii) Les modalités de mise en œuvre* : l'appel d'offre s'est déroulé en deux phases.

Une phase d'appel à propositions pour laquelle il a été demandé aux équipes de présenter une courte déclaration d'intention précisant le cadre géographique et la thématique de recherche envisagée, sa place par rapport aux priorités nationales et régionales ainsi que les équipes disponibles, leur acquis dans le domaine et le montage envisagé.

A la réception de ces propositions, le Comité Scientifique a réalisé une première sélection et a conseillé les équipes proposantes pour constituer des groupes de recherche associant des partenaires scientifiques du Nord et du Sud, des acteurs de projets, des communautés de base ou des ONG.

*iv) Les projets retenus*. Au final, neuf projets ont été sélectionnés pour la période 1999-2001.

- ◆ *Renforcement de la recherche d'accompagnement dans une opération pilote de gestion décentralisée des ressources sur la rive gauche du fleuve Sénégal.*

L'opération pilote POAS (Plan d'Occupation et d'Affectation des sols) organise la mise en place d'une gestion décentralisée des terres et des ressources sur la rive gauche du fleuve Sénégal.

La finalité de la proposition est de parfaire la mobilisation de l'environnement institutionnel en organisant une collaboration directe et permanente entre la Recherche, particulièrement l'Université de Saint-Louis (UGB), et les collectivités territoriales autour de cette décentralisation.

En sus de l'expérimentation et de l'analyse institutionnelle elles-mêmes, deux thématiques scientifiques seront investies : la mise au point de démarches opérationnelles de diagnostic et de planification du développement, local et régional ; l'élaboration d'un cadre institutionnel, juridique et foncier validant et renforçant les dynamiques endogènes de gestion engagées par ces collectivités.

- ◆ *La désertification dans le sud constantinois (Algérie) : Mécanismes, suivi et développement durable.*

La végétation des zones arides de l'Algérie connaît depuis les deux dernières décennies une dégradation rapide liée d'une part aux périodes de sécheresses plus ou moins longues et d'autre part à l'action anthropique.

Les principaux objectifs du projet s'articulent autour de trois grands axes :

- une étude phytoécologique et pastorale qui précisera les mécanismes mis en œuvre dans ce phénomène et permettra de quantifier la désertification à travers des indicateurs appropriés.
- une étude cartographique.
- une étude socio-économique.

La dégradation sera évaluée par des mesures in situ qui donneront des résultats ponctuels fins. Celles-ci seront liées aux mesures radiométriques et susciteront des recherches en modélisation.

Des cartes d'occupation des terres et pastorales établies à des dates différentes permettront d'aboutir à la carte des changements traduisant la dégradation, ce qui représente l'objectif principal de cette étude. Ces cartes montreront l'extension spatio-temporelle du phénomène et de

son intensité.

- ◆ *Impact des pratiques humaines sur la conservation et la gestion in situ des ressources génétiques forestières en Algérie et au Burkina Faso.*

Le projet a deux objectifs principaux. Le premier est de définir avec les collectivités locales des stratégies efficaces de conservation et d'utilisation des peuplements naturels d'*Acacia tortilis raddiana* et de *Balanites aegyptiaca*. Le second est d'évaluer les conséquences des pratiques humaines passées et présentes sur l'état actuel de la diversité génétique des espèces et leur devenir.

Le projet se fonde sur une approche multidisciplinaire alliant la socio-économie et la génétique, sur une approche participative des collectivités locales et sur une approche multilocale. Grâce à cette multidisciplinarité, le projet permettra une meilleure compréhension des interactions utilisateurs/ressources forestières et devrait aboutir à des recommandations de gestion valables dans différents contextes géographiques et sociologiques.

- ◆ *La désertification dans la Jeffara tunisienne (région du sud-est): pratiques et usages des ressources, techniques de lutte et devenir des populations rurales.*

Le projet se propose de réaliser les objectifs suivants :

- étudier dans un bassin versant compartimenté de l'amont à l'aval en paysages agricoles segmentés le problème de l'accès et de la gestion des ressources naturelles en considérant l'eau comme un vecteur privilégié des évolutions agricoles, socio-économiques et environnementales.
- fournir des outils d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'aménagements et d'actions de lutte contre la désertification basés sur l'intégration des stratégies des différents groupes d'acteurs et sur leurs capacités de régulation.

La démarche envisagée s'appuie sur une convergence de compétences pour que les actions de lutte ne soient pas déconnectées du milieu humain auxquelles elles sont destinées. Elle permettra de tenter une approche participative et interdisciplinaire de recherche-développement en zone agro-pastorale de la Jeffara en collaboration avec les structures de développement et la population usagère.

Le projet débouchera sur une évaluation de l'impact des politiques de développement décidées au niveau national, basée sur l'étude de l'efficacité des techniques d'aménagement et de réhabilitation du milieu non plus seulement au travers de leurs performances techniques mais aussi en fonction de la capacité des populations à les accepter et à en tirer profit.

- ◆ *Etude des conséquences des modalités d'utilisation des terres en zone aride sur la dégradation des milieux physiques et biologiques au Mali.*

Le cercle de Bourem, zone aride particulièrement sensible au phénomène de désertification, présente entre autre l'intérêt d'une forte interface entre les modes de vie pastorale des nomades et l'agriculture irriguée des sédentaires dans la vallée du fleuve, qui entraîne des coopérations et des compétitions pour l'utilisation des ressources naturelles et l'occupation de l'espace.

Le projet se concentre sur une zone réduite de 20 km de diamètre autour de Bamba, suivant un gradient où se rencontrent plusieurs modes d'utilisation des ressources. La zone d'étude du projet est située en zone aride sur la rive gauche du fleuve Niger.

L'objectif est de développer l'analyse des interactions entre les ressources et les usages dans cet espace en focalisant les travaux sur :

- l'analyse des phénomènes de dégradation de la végétation et des sols.
- l'identification des causes anthropiques et climatiques en approfondissant plus particulièrement le rôle des pratiques foncières, des techniques culturales et d'élevage et la recherche de l'actualisation de modèles d'analyse des interactions cause-effet de la désertification sur la base des travaux de l'IRD.

Ces travaux sont menés par des groupes de chercheurs maliens et français et associent fortement les spécialistes du développement (services techniques de l'Etat, promoteurs de projets). Ils s'inscrivent dans la politique nationale de lutte contre la désertification.

- ◆ *Recherche sur des technologies de lutte contre la désertification au Sahel : techniques mises ou à mettre au point pour la réhabilitation des terres dégradées et leurs incidences socio-économiques.*

Le projet a comme objectifs d'une part de faire des analyses critiques des résultats des recherches relatives aux techniques de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, et d'autre part des études comparées des actions et des démarches des structures et projets de développement pour mettre en œuvre ces technologies. Il s'agit aussi d'une évaluation à la fois scientifique et de faisabilité socio-économique des techniques nouvelles ou en cours de diffusion dans l'optique de permettre une meilleure compréhension des conditions de leur efficacité et d'améliorer leurs performances actuelles.

La démarche comporte trois étapes dont une synthèse bibliographique pour faire l'état des connaissances, des études socio-économiques et des suivis en milieu paysan pour évaluer les performances agro-écologiques de certaines technologies. Les résultats attendus concernent les connaissances scientifiques et la documentation des innovations au plan national sur les techniques de lutte, en particulier les critères de leurs performances et de leur durabilité aux plans écologique et socio-économique. Cela devrait permettre de prévenir certains pays des limites des technologies couramment diffusées et d'attirer un peu plus l'attention sur l'importance des espaces non agricoles dans la lutte contre la désertification.

- ◆ *Acteurs, Structures spatiales et gestion des ressources. Les conditions socio-spatiales de la lutte contre la Désertification : l'exemple de la région de Tambacounda (Sénégal).*

Le projet de recherche s'inscrit dans les deux départements sud sahéliens situés au nord et à l'ouest de la Région administrative de Tambacounda (Sénégal). Cet espace est caractérisé par une forte pression anthropique sur les ressources naturelles locales dans un contexte de péjoration climatique pérenne.

La recherche est organisée autour de cinq axes de travail appartenant au domaine scientifique des sciences sociales :

- Indicateurs du rapport population-ressources : ligneux, eau; espace.
- Perceptions et représentations de la ressource et de la désertification.
- Politiques et activités des acteurs publics et privés.
- Dynamique des systèmes agro-sylvo-pastoraux et désertification.
- Bilan critique des programmes de lutte contre la désertification.

Les principaux résultats attendus en termes de recherche-développement sont :

- réalisation d'une base de données documentaire, statistique et cartographique sur les indicateurs et les acteurs de la lutte contre la désertification.
- réalisation d'un schéma juridique institutionnel régional d'appui à la lutte contre la désertification.

- réalisation d'un atelier de restitution sur les problèmes régionaux de lutte contre la désertification.
- ◆ *La mobilité des troupeaux dans le Tchad Oriental et le Maroc du sud-ouest, une contribution à la lutte contre la désertification.*

Le projet se base sur deux expériences de plusieurs années relatives à la sécurisation de la mobilité des troupeaux. Plusieurs étapes de travail sont proposées :

- synthèse des acquis sur les expériences en matière de gestion de la mobilité dans des conditions climatiques à forts aléas.
- bibliographie sur l'histoire de la transhumance qui permettra de replacer les systèmes d'élevage nomades et transhumants dans leur évolution.
- des études complémentaires : évaluation et comparaison des charges à l'échelle régionale, enquêtes déclaratives auprès des unités de production visant à évaluer le rôle de la mobilité par rapport à l'efficacité des systèmes d'élevage et à l'impact sur le milieu.

Cette étude permettra également de formuler des recommandations sur les démarches de sécurisation de la mobilité de l'élevage.

- ◆ *Pour une gestion viable des ressources ligneuses périurbaines : analyse et modélisation des impacts des règles et des pratiques coutumières sur divers milieux naturels sahéliens et sahélo-soudaniens au Niger et au Mali.*

La thématique proposée envisage une analyse novatrice des observations sur l'impact des diverses pratiques et/ou règles de gestion coutumières des ressources ligneuses :

- Analyser simultanément l'ensemble des données recueillies sur les deux pays selon une caractérisation écologique des milieux naturels.
- Evaluer l'impact comparatif des diverses règles de gestion ou pratiques coutumières avec ou sans transfert de gestion locale des ressources.
- Modéliser sur un même modèle les dynamiques écologiques et sociales pour évaluer l'impact des règles et pratiques coutumières et du transfert de la gestion locale sur l'état et l'évolution des ressources naturelles dans les différents milieux.
- Former des équipes africaines à l'utilisation de la modélisation et conforter le rôle nouveau de l'ESP Dakar comme un des pôles de référence sur ce sujet en Afrique.

### **3.1.3. Un programme de formation-action en direction des pays en développement.**

En complément des différentes actions de développement des capacités prévues dans plusieurs projets financés par la Coopération française, un projet concernant l'organisation d'un séminaire annuel de formation sur la désertification est actuellement en cours d'évaluation.

Le Comité scientifique français sur la désertification (CSFD) à qui a été assignée, lors de sa création, la tâche de prendre des initiatives en matière de formation sur des thématiques pertinentes concernant les problèmes posés par la désertification, a proposé d'organiser annuellement un séminaire de formation de type post-doctoral.

Le thème de ce séminaire changera chaque année, et sera choisi en tenant compte des quatre grands axes de travail que s'est fixé le comité.

Des spécialistes du thème traité seront invités à intervenir dans ce séminaire. Ils proviendront de la recherche, du développement et de l'enseignement supérieur des pays du Nord et du Sud.



Cette pluralité de participation permettra :

- de faire le point sur les connaissances et expériences relatives au thème du séminaire.
- de susciter des échanges entre scientifiques et entre ceux-ci et les opérateurs de développement intervenant dans les projets ou les autres structures de développement.
- de favoriser la rédaction de synthèses sur les sujets traités, pouvant être utiles aux établissements de formation comme aux institutions chargées de définir les politiques de lutte contre la désertification.

Les participants à ce séminaire de formation seront des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle, des enseignants, des jeunes chercheurs (post. doc) et des responsables d'opérations de développement originaires des différents pays de la sous-région.

Pour 1999, il a été proposé d'organiser le premier de ces séminaires sur le thème des méthodes de lutte contre la dégradation des sols en zone sahélienne.

Les organisateurs prévus sont le Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA) de la Faculté d'Agronomie de Niamey et le Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC, Montpellier).

Ce séminaire a pour but :

- de faire le point sur les résultats de recherche récents en matière de lutte contre la dégradation physique (érosion, encroûtement...) et chimique des sols (baisse de fertilité minérale et organique...)
- de présenter des expériences de développement et de recherche-développement où des méthodes de lutte contre la dégradation des sols ont été expérimentées et mises en œuvre en milieu paysan.
- de susciter des échanges et des débats sur l'efficacité comparée et les modalités de mise en œuvre des différentes méthodes de lutte contre la dégradation des sols en fonction de contextes pédo-climatiques et socio-économiques différents.

Les interventions et débats qu'elles auront suscités seront publiés dans un document de synthèse sous le double sceau des institutions organisatrices et du CSFD.

### **3.2. Un appui au processus de mise en œuvre de la Convention.**

Trois types d'actions sont soutenus :

- la préparation des programmes d'action nationaux (PAN) ;
- la réflexion autour de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la CCD et la mobilisation des différents acteurs sur les questions liées à la désertification.
- la prise en compte de la lutte contre la désertification dans les programmes de gestion des ressources naturelles de l'aide française.

#### **3.2.1 Un Appui à la préparation des programmes d'action nationaux (PAN).**

La coopération française a appuyé le programme de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles du CILSS. Elle a notamment logé auprès de cet organisme un fonds dit de "facilitation" (montant 4,5 MF), destiné à apporter un appui financier, pour l'élaboration des PAN, aux pays membres.

La France a également accepté de jouer le rôle de "chef de file des donateurs" au Tchad et au Cap vert. Le soutien de la Coopération française à ces pays a surtout porté sur le démarrage des campagnes d'information et de sensibilisation du public (formation/sensibilisation des équipes chargées d'effectuer le travail de terrain au contact des populations, traduction des supports de

communication sur la Convention...).

D'une manière générale, la Coopération française s'est attachée à développer un processus de mise en œuvre de la Convention qui soit initié à la base. Elle a donc appuyé le processus de mobilisation des acteurs locaux (populations, associations, ONG) pour qu'ils jouent un rôle concret dans la mise en œuvre de la Convention.

La France a également travaillé dans ces pays, conformément à son rôle de chef de file, à animer la concertation et les échanges entre donateurs, mais également, entre l'ensemble des donateurs et les autorités nationales.

Le soutien au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN se traduit également au travers de l'appui qu'apporte la Coopération française au programme de l'OSS : "Appui à la mise en œuvre de la Convention" (montant 1 MF).

### **3.2.2. Les actions de l'OSS en faveur de la mise en œuvre de la convention désertification et la mobilisation des acteurs.**

Le Conseil d'Administration de l'OSS a orienté les programmes techniques et scientifiques vers le soutien à la mise en œuvre de la CCD afin de favoriser les prises de conscience, les initiatives et les projets, et de faciliter l'échange d'expériences régionales dans le but de contribuer à la dynamique et à la convergence des différentes approches.

Le Ministère des Affaires Etrangères soutient plusieurs actions majeures de ce programme :

**a)** La mise en place d'une grille d'indicateurs de mise en œuvre de la CCD : il s'agit de poursuivre les tests sur le terrain afin de valider la grille avant de la diffuser, de rendre des rapports sur les résultats des tests mis en œuvre au Comité de la Science et de la Technologie, d'élaborer un module de formation "suivi-évaluation des processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action", en tirant profit des expériences sur le terrain.

En terme de résultats, cette grille d'indicateurs a déjà permis de structurer le rapport national que chaque pays impliqué avait à présenter à la Cop2 sur l'état d'avancement de la mise en place de la CCD. Actuellement celle-ci est utilisée pour des tests d'auto-évaluation qui suscitent des dialogues entre les différents acteurs impliqués au sein des pays.

**b)** La définition d'indicateurs d'impact de la désertification et le suivi-évaluation.

L'OSS poursuit la réflexion concertée, avec ses partenaires, sur l'approche méthodologique des indicateurs d'impact, et participe aux travaux du groupe informel du CST/CCD sur les indicateurs d'impact. La réflexion sur les indicateurs d'impact devrait permettre de dégager un ensemble minimal consensuel d'indicateurs biophysiques et socio-économiques d'évaluation de l'impact des programmes d'action de lutte contre la désertification (le Comité Scientifique Français est associé à cette action de l'OSS).

Il est également prévu d'engager des réflexions sur d'autres thèmes porteurs de la CCD. Le travail déjà entrepris en ce sens avec d'autres organisations a mis en évidence la nécessité d'élaborer des notes stratégiques et méthodologiques sur des aspects-clés de la CCD tels que le partenariat, la participation, la notion de programme, les mécanismes de financement appropriés, la formation ciblée. Cette action doit se réaliser en étroite coopération avec des partenaires tels que le Secrétariat de la CCD, le CILSS, l'IGAD et l'UMA et le club du Sahel.

Enfin pour que les activités de l'OSS remplissent pleinement leurs objectifs, une valorisation permanente de leurs résultats auprès des acteurs de la lutte contre la désertification est essentielle. Il s'agit en effet d'assurer leur appropriation par le Sud, de favoriser les échanges Sud-Sud, de permettre aux partenaires du Sud de contribuer à la vie de l'OSS.

Pour remplir ces objectifs, la démarche porte sur deux aspects :

- développer l'accès à l'information OSS, par l'intermédiaire d'un site OSS sur le site WEB de l'UNESCO, suivi et mise à jour du développement de la bibliothèque virtuelle sur le SID-OSS/SISEI Afrique, de la mise en place d'une page d'accueil OSS sur les SID nationaux.
- mettre au point une méthode d'organisation et de gestion des flux d'information, par la mise au point au niveau du Secrétariat Exécutif d'outils pédagogiques visant une transmission optimale des résultats des programmes de l'OSS et par la mise en réseau des partenaires de l'OSS au niveau national au sein des Organes Nationaux de Coordination (ONC) des Plans d'Action Nationaux (Les premiers pays visés sont le Mali, le Sénégal, le Niger, le Kenya, la Tunisie et le Maroc).

Avec des financements provenant à la fois du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Ministère des Affaires Etrangères la participation de l'aide française à la mise en œuvre de ce projet s'élève à 1,3 MF.

Par ailleurs, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est particulièrement engagé dans ce sens en apportant un soutien financier ( 700 KF):

- pour l'organisation de la journée Désertification, en septembre 1999, dont l'objectif est de mobiliser les ONG françaises et européennes.
- au RIOD, via ENDA Dakar qui représente le point focal au niveau mondial des ONG engagées dans la lutte contre la désertification.
- pour la réalisation d'un film de vulgarisation et le soutien à l'association de cinéastes BAOBAB. Ces films, destinés à un public très large, visent à sensibiliser la population et les pouvoirs publics.

Enfin, la CCD se caractérise par le poids qu'elle accorde à la société civile et aux collectivités dans les programmes de lutte. Le Ministère des Affaires Etrangères a ainsi aidé les acteurs africains, et notamment les ONG, à jouer un rôle actif dans les discussions internationales sur la convention désertification, notamment au cours de la deuxième conférence des parties de Novembre 1998 et apporté un appui à l'organisation de la 2ème Conférence des Parties.

### **3.2.3. Une meilleure prise en compte de la lutte contre la désertification dans les programmes de gestion des ressources naturelles soutenus par la Coopération française.**

L'Agence française de développement (AFD) est l'opérateur principal du dispositif français d'aide au développement dans le financement de projets. Dans le cadre de sa mission, l'AFD est donc tenue d'appliquer les engagements internationaux de la France, notamment ceux de la Convention sur la Lutte contre la Désertification.

Plusieurs des projets financés par l'AFD en zone sahélienne répondent aux enjeux de la CCD. Une étude récente a évalué, pour la période 1995-1997, à 1,3 Milliards de francs le montant total de ces projets.

L'objectif est aujourd'hui d'aller au delà de cette approche au cas par cas. C'est pourquoi l'AFD, au cours de l'année 1998, s'est beaucoup impliquée dans la réflexion menée conjointement avec les coopérations allemande et suédoise sur la façon d'appréhender la mise en œuvre de la CCD.

Le constat de base était que la CCD offre un potentiel d'amélioration de la coopération au développement conforme aux recommandations issues du sommet de Washington (avril 1998) sur les perspectives de développement avec le Sahel au sein de l'Afrique de l'Ouest.

Les retombées attendues concernant notamment :

- l'amélioration de l'efficacité de l'aide (grâce à une meilleure coordination et à une plus

- grande cohérence des actions) ;
- l'appropriation accrue des activités par les partenaires du sud.

Cependant, cela nécessite que les principes de la CCD soient connus et appliqués par tout le monde dans la coopération future. L'AFD a donc décidé, avant de se lancer dans des initiatives isolées au niveau de ses projets, de participer avec ses partenaires à l'élaboration d'une stratégie.

**a) Décliner la Convention en stratégie opérationnelle.** La première action entreprise par le groupe de travail (France, Allemagne, Suède) a été de parvenir à un compromis entre bailleurs sur ce que signifie la lutte contre la désertification au sens que lui donne la CCD et sur les activités qui lui correspondent. Cela s'est traduit par une analyse systémique sur la manière dont le texte de la CCD définit les mesures concrètes à prendre en matière de lutte contre la désertification.

Cette analyse s'est tout d'abord menée de façon autonome dans chacun des trois pays. Les résultats ont ensuite été comparés au cours d'une réunion qui a eu lieu à Bonn le 25 mars 1999. Cette réunion a débouché sur l'élaboration d'une note intitulée : " GUIDELINES for the analysis of donor support to the implementation of the Convention to Combat Desertification " .

Cette note, qui a été communiquée aux experts des pays de l'Union Européenne et au Secrétariat de la Convention en avril 1999, représente le premier résultat concret qui illustre la réelle volonté des bailleurs de s'impliquer dans la mise en œuvre de la Convention.

Sa contribution à faire avancer le processus de mise en œuvre de la Convention repose sur le fait qu'elle représente un consensus de la part des bailleurs (pour le moment France, Allemagne et Suède mais nous espérons être rejoints par d'autres donateurs) sur l'identification des actions qui répondent à la lutte contre la désertification telle que la définit la Convention, les perspectives d'évolution de leurs engagements et leurs attentes concernant les engagements des pays touchés parties.

Cette note comprend :

- Une grille de présentation de l'appui des donateurs à la mise en application de la Convention. Elle recense l'ensemble des activités qui concourent à lutter de façon efficace contre la désertification. Son but est d'aider les bailleurs à développer des stratégies en matière de lutte contre la désertification. qui soient plus cohérentes.
- Une grille d'indicateurs d'insertion des projets dans le cadre de la CCD, conforme aux attendus de la Convention. Elle doit permettre aux bailleurs de vérifier (voir de renforcer) l'efficacité de leurs projets en matière de lutte contre la désertification.

L'AFD a déjà entrepris d'appliquer à plusieurs des projets qu'elle finance cette grille-test.

**b) Traduire cette stratégie au niveau des projets/programmes de l'AFD.** Il s'agit d'étudier l'insertion de la lutte contre la désertification en appui à des objectifs précis et opérationnels. Deux exemples-types de cette complémentarité stratégique peuvent être dégagés dans les interventions de l'AFD, dans le domaine forestier et dans l'appui à l'hydraulique pastorale.

L'AFD finance au Mali les "marchés ruraux du bois". Ce projet vise à aider les populations villageoises, et particulièrement les bûcherons (qui sont en grande majorité des femmes) à exploiter durablement leur forêt. Ainsi en tirent-elles un revenu, tout en préservant et en favorisant même l'extension du couvert ligneux. Il s'agit d'essences locales, contribuant à cette occasion à préserver la biodiversité et la spécificité de la zone auparavant menacée.

Centré à l'origine sur les forêts alimentant en bois de chauffe la capitale de Bamako et la ville de

Sikasso, le projet s'étend aujourd'hui à toute une région. Au delà du seul bois de chauffe, il concerne également du bois d'oeuvre.

Autre exemple d'une démarche efficace de gestion durable du patrimoine rural en zone sèche, l'AFD s'est investie dans le maintien, l'aménagement et la gestion de zones hydro-pastorales en terrain semi-désertique au Tchad. L'aménagement des points d'eau et des axes de transhumance a été élaboré en étroite concertation avec les populations locales qui sont chargées de leur gestion. En périphérie, une approche agro-sylvo-pastorale permet de gérer les conflits entre nomades et sédentaires et favorise la stabilité agro-écologique de toute la zone Nord du pays.

En Ethiopie, l'aménagement des zones d'irrigation (barrages collinaires et dérivation de cours d'eau) permet aux populations de cultiver, de moins dépendre de l'aide alimentaire et de rééquilibrer la production régionale. L'aménagement des bassins versants en zone périphérique des retenues d'eau, assure la stabilité des sols et le maintien de leur fertilité.

Sur la base de tels projets, les principales évolutions souhaitables ne se situent pas dans la modification radicale des démarches des projets (même si quelques modifications pourront être apportées au regard des analyses effectuées à partir de la "grille d'indicateurs d'insertion des projets"), mais dans la recherche d'une plus grande cohérence de l'ensemble des actions que la coopération française finance et d'une plus grande complémentarité entre les interventions des différents bailleurs (à travers plus de concertation).

Pour cela il a été décidé, avec nos partenaires allemands et suédois, de travailler dans un premier temps sur ces trois pays-tests.

*i) Le Mali* est un pays particulièrement favorable pour tester des approches en ce sens :

- il est engagé dans la mise en œuvre d'un PAN (plan d'action national) avec l'aide de la coopération allemande. Une Table-ronde sur la mise en œuvre de la Convention réunissant les administrations maliennes concernées et les donateurs a eu lieu à Bamako en mai 1999, ce qui témoigne d'une incontestable volonté de la part des autorités maliennes d'avancer concrètement sur ce sujet.
- l'AFD soutient dans ce pays des programmes qui répondent particulièrement bien aux enjeux de la CCD (pour un montant de 159 MF pour la période 1995-1997). Outre les marchés ruraux du bois de feu, elle appuie le schéma directeur de l'Office du Niger, les projets de gestion de terroirs, de développement local et de décentralisation à Sikasso, Mopti, Gao et Tombouctou.

*ii) Le Tchad.* La France y est "chef de file" des donateurs dans le cadre de la coordination des aides en faveur de la CCD, et l'AFD y soutient des projets mobilisateurs en terme de CCD (pour un montant de 128,5 MF pour la période 1995-1997). Outre l'exemple de l'hydraulique pastorale, elle s'intéresse au développement de la ressource ligneuse (bois de chauffe et produits forestiers: gomme arabique, karité).

*iii) L'Ethiopie.* La coopération suédoise est demandeuse d'une action commune sur ce thème avec la France et l'Allemagne. Les projets "hydraulique rurale et aménagement de bassins versants" que finance l'AFD (pour un montant de 35 MF pour la période 1995-1997) contribuent incontestablement à la CCD.

**c) Si les efforts doivent porter principalement sur une amélioration de la cohérence et de la complémentarité des actions menées dans les pays, l'AFD envisage également :**

- De renforcer ou de diversifier ses secteurs d'activités dans ces pays en fonction des besoins en matière de lutte contre la désertification. Ces activités seront choisies :

- après consultation de la "grille de présentation de l'appui à la mise en œuvre de la Convention" pour le pays concerné, afin de vérifier si l'activité proposée s'intègre bien

(cohérence et complémentarité) à la stratégie de CCD menée par la coopération française dans le pays.

- après concertation auprès du pays bénéficiaire pour s'assurer de son entière implication.
  - après concertation avec les autres donateurs impliqués, pour vérifier la coordination et la synergie de nos actions.
- D'approfondir le champ thématique de ses actions de lutte contre la désertification. La CCD privilégie trois domaines pratiques d'intervention liés à la préservation des ressources naturelles (forêt, hydraulique et sol). L'AFD a l'intention d'améliorer encore son expérience dans ce domaine et de systématiser ces approches sur l'ensemble de la zone concernée. Autres exemples d'activités à l'étude: approches agrobiologiques, appui à la décentralisation et à la gestion des ressources naturelles, marchés ruraux du bois avec intégration de filières, énergies de substitution, conservation/valorisation des parcs naturels et de leurs zones périphériques, travaux sur la ressource en eau (barrages, gestion de bassins, aménagement hydroagricole et gestion collective de la ressource), etc.

### **3.3. Accroître la mobilisation des fonds pour l'environnement mondial, en faveur de la lutte contre la désertification.**

Le mécanisme mondial associé à la convention n'étant pas un mécanisme financier, la France s'est fixé comme objectif de faciliter l'accès aux fonds pour l'environnement mondial pour la lutte contre la désertification, particulièrement en Afrique.

Outre sa participation au GEF, la France a créé en 1994 le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour intensifier la prise en compte de l'environnement mondial par les pays les plus démunis.

Le FFEM, créé sur le modèle du GEF a cependant des caractéristiques qui le rendent spécifique et complémentaire : il donne une forte priorité à l'Afrique subsaharienne ainsi qu'aux projets à finalité de développement économique et social dont il s'efforce d'améliorer les effets sur l'environnement mondial. Enfin, il est pourvu de ressources propres (440 MF pour une première tranche 1994-1998 et 440 MF pour une deuxième tranche 1999-2002) et possède des organes et une procédure spécifiques.

La Coopération française cherche à développer, à travers les projets qu'elle cofinance à partir du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), des références montrant comment les fonds dédiés à l'environnement mondial peuvent être appliqués concrètement à la lutte contre la désertification. Son action se traduit déjà par:

#### **3.3.1. Une part significative des financements du FFEM consacrée à des projets en faveur de la lutte contre la désertification.**

Depuis 1994, environ 44 MF ont été affecté à des projets ayant un impact en terme de lutte contre la désertification, soit environ 20 % du montant des engagements du FFEM. En Afrique subsaharienne (zone prioritaire du FFEM), ce sont plus de 40 % du montant total des engagements qui ont un impact en terme de lutte contre la désertification.

**Les projets engagés** sont les suivants:

- Maintien de la biodiversité avec un développement durable dans la vallée du Zambèze, Zimbabwe. *Montant du financement FFEM 7,5 MF Cofinancement MAE de 1,848 MF.*

Objectif : fournir aux institutions locales chargées d'administrer ces zones, des appuis

méthodologiques afin de faire coexister de façon durable, des écosystèmes naturels contenant une faune riche et abondante, avec des écosystèmes anthropisés dont l'extension est particulièrement menaçante pour les ressources naturelles de la zone.

- Appui à la conservation, la gestion, et la valorisation de l'écosystème du Banc d'Arguin, Mauritanie. *Montant du financement FFEM : 4,4 MF. Cofinancement MAE de 8,2 MF.*

Objectif : permettre non seulement d'établir et de renforcer les dispositifs de surveillance, de protection et de suivi de la biodiversité présente sur le site, mais aussi de contribuer à mieux gérer et valoriser ses ressources. Ce programme est ciblé sur la gestion d'une ressource économique majeure pour la Mauritanie.

- Appui à la protection de la biodiversité dans le bas delta mauritanien, Mauritanie. *Montant du financement FFEM : 4 MF. Cofinancements AFD de 10,5 MF et UICN de 5,3 MF.*

Objectif : organisation concertée avec les collectivités locales de la gestion et de la valorisation des ressources naturelles de la zone.

- Gestion villageoise durable des ressources ligneuses du Sud-Mali et approvisionnement des combustibles domestiques urbains, Mali. *Montant du financement 5 MF Co financements AFD 5 MF-MAE 1,5 MF.*

Objectif : contribuer à l'approvisionnement de Bamako et de Sikasso en bois-énergie sur une base durable, c'est à dire en maintenant sur le long terme la ressource forestière, tout en redonnant aux communautés rurales la maîtrise de l'exploitation de leurs ressources ligneuses et des revenus correspondants.

- Appui à la réhabilitation et à la valorisation du Parc National du Niokolo Koba, Sénégal. *Montant du financement FFEM : 4,5 MF. Cofinancements MAE de 9,3 MF et UE de 15 MF.*

Objectif : créer les conditions d'une gestion durable du PNNK et de sa périphérie, et valoriser ce patrimoine écologique qui constitue une des dernières forêts naturelles du Sénégal et un réservoir de ressources naturelles inégalé.

- Appui à la mise en œuvre pilote de l'Unité de Conservation d'Arly, Burkina Faso. *Montant du financement FFEM : 2,482 MF. Cofinancements AFD de 4 MF et MAE de 1,6 MF.*

Objectif : la localisation de l'UCA confère à cette zone un rôle majeur dans la constitution d'un bloc de conservation transfrontalier en Afrique de l'ouest. Il s'agit donc de préserver et de mettre en valeur, en associant les acteurs locaux, des espaces représentatifs de la biodiversité sahélienne.

- Appui à la protection des écosystèmes des terroirs villageois de Kouré et du Dallol Bosso, Niger.

*Montant du financement FFEM : 2 MF. Cofinancements UE, SNV, AFVP de 3,8 MF.*

Objectif : réaliser des actions concrètes impliquant les acteurs locaux et destinées à assurer la protection et la pérennisation d'un troupeau de girafes (les dernières populations de la région d'Afrique de l'Ouest) d'une part, et en privilégiant des activités économiques et socio-éducatives qui lui seront directement liées.

- Appui à la mise en place du Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT) de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). *Montant du financement FFEM : 8,8 MF. Cofinancements multiples, coût total du projet : 41,96 MF.*

Objectif : contribuer à la compréhension des phénomènes d'environnement, et notamment de désertification, en liaison avec la problématique des changements globaux du climat, de la biodiversité et du développement durable.

- Appui aux unités de conservation de la faune, Burkina Faso. *Montant du financement FFEM : 5 MF. Cofinancement AFD de 11 MF.*

Objectif : redynamiser la politique de protection en réorganisant la répartition des prérogatives de l'Etat, du secteur privé et des communautés locales dans le contrôle, la valorisation et le retour des bénéfices des activités exercées dans et en périphérie des unités de conservation de la faune.

Cela contribuera à favoriser la gestion durable et l'exploitation rationnelle des aires de faune du pays, tout en permettant le développement économique et social des populations vivant en périphérie de ces aires.

**Plus de 60 MF sont affectés à des projets en cours d'instruction**, dont l'initiative régionale "environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne" pour un montant d'environ 20 MF.

### **3.3.2. L'Initiative régionale "environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne".**

La Coopération française a organisé un séminaire d'information / réflexion avec les responsables sahéliens sur les liens opérationnels entre lutte contre la désertification et environnement mondial, ainsi que sur les modalités de mobilisation des fonds (Ouagadougou-juillet 1997).

Il a permis de souligner la nécessité de porter l'effort sur :

- le renforcement des capacités humaines sur l'analyse opérationnelle des liens entre la désertification et les composantes de l'environnement mondial.
- le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la connaissance de ces nouveaux mécanismes financiers : critères d'éligibilité, cycle de projets...
- la conception de projets qui "réconcilient " et prennent en compte de façon plus systématique et cohérente les enjeux de développement, les enjeux de protection des ressources naturelles locales et les enjeux de protection de l'environnement mondial.
- l'amélioration des procédures en vigueur au sein des fonds et éventuellement la constitution de fonds régionaux pour faciliter la valorisation des fonds dans les projets de développement et de lutte contre la désertification.

Sur cette base, la Coopération française a décidé d'étudier les modalités de la mise en place d'une procédure régionale de mobilisation de fonds du FFEM au niveau du Sahel.

Cette procédure souhaite :

- rapprocher la gestion du FFEM des besoins des utilisateurs ;
- favoriser la connaissance et l'appropriation de ces nouveaux mécanismes financiers ;
- multiplier les démonstrations sur les synergies possibles et souhaitables entre la lutte contre la désertification et la préservation de l'environnement local, les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement et enfin, la préservation de l'environnement mondial.



A cette fin, le Ministère des Affaires Etrangères a soumis au Comité de Pilotage du FFEM un projet intitulé : Initiative régionale “environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique Sahélienne” (financement FFEM de 20 MF). Cette initiative fait également l’objet d’un engagement du MAE de 1,5 MF auprès du CILSS dans le cadre de son programme d’appui.

Cette initiative, pour le moment encore en cours d’évaluation, associe une composante d’assistance technique et une composante d’assistance financière.

- composante 1 : Financement de projets.

Les projets éligibles doivent avoir un impact positif sur l’environnement mondial (biodiversité, effet de serre, eaux internationales) et contribuer à lutter contre la désertification, ils doivent se situer dans un des pays du CILSS et contribuer à améliorer la compréhension des liens entre désertification, environnement mondial et développement économique et social.

Le champ d’application du projet vise les petits projets, la subvention du FFEM est plafonnée à 3 MF (les projets plus importants empruntent la procédure normale). La participation du FFEM est plafonnée à 70 % du coût total du projet (contre 30 % dans la procédure classique d’éligibilité).

Les fiches d’identification simplifiées seront examinées par un Comité de projet ad hoc dont le secrétariat est assuré par le Secrétariat du FFEM. Le dispositif envisagé pourra évoluer dans une deuxième phase dans un souci de délocalisation et d’appropriation accrues du processus de décision.

- Composante 2 : Appui technique à la préparation de projets.

Elle recouvre deux types d’activités :

- un appui direct aux opérateurs pour l’identification et la formulation des projets apporté par une petite cellule placée auprès du CILSS,
- le financement d’études techniques et de faisabilité dans la phase d’instruction des projets identifiés. La responsabilité de la gestion de ces ressources sera confiée à un expert sélectionné (seront prioritaires les candidats ressortissant de la région couverte par le CILSS).

Dans la mise en œuvre et le développement de cette initiative, il est envisagé :

- d’ouvrir le financement à des partenaires financiers internationaux,
- de tirer partie de l’expérience acquise pour la contribution aux discussions relatives à la mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification.

## **ANNEXE 1 : Abreviations et acronymes**

ACMAD: centre africain pour les applications de la météorologie au développement.  
AFD: agence française de développement.  
AGRHYMET: centre régional d'agro-hydro-météorologie de Niamey (Niger).  
CCD: convention contre la désertification.  
CILSS: comité interafricain de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.  
CSFD: comité scientifique français sur la désertification.  
CST/CCD: comité des sciences et de la technologie de la convention contre la désertification.  
DOSE: dispositif d'observation et de suivi de l'environnement.  
FAC: fonds d'aide à la coopération.  
FFEM: fonds français pour l'environnement mondial.  
GEF: fonds pour l'environnement mondial.  
IGAD: autorité intergouvernementale pour le développement.  
IRD: institut de recherche pour le développement (ex ORSTOM, France).  
MAE: ministère des affaires étrangères.  
MATE: ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.  
MF: millions de francs français.  
MR: ministère de la recherche.  
ONC: organe national de coordination.  
OSS: observatoire du Sahara et du Sahel.  
PAN: programme d'action national.  
RIOD: réseau international des ONG sur la désertification.  
ROSELT: réseau d'observatoires et de surveillance écologique à long terme.  
SID: système de circulation de l'information sur la désertification.  
SISEI: système d'information et de suivi de l'environnement sur internet.  
UMA: union du Maghreb Arabe.

## **ANNEXE 2 : Liste des contacts français.**

### Ministère des Affaires Etrangères

Direction des Nations Unies et des Organisations Internationales

marc.giacomini@diplomatie.fr

olivier.guerot@diplomatie.fr

Direction du Développement et de la Coopération Technique

pierre.icard@diplomatie.fr

### Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Service des Affaires Internationales

denis.vene@environnement.gouv.fr

constance.corbier-barthaux@environnement.gouv.fr

### Agence Française de Développement

Direction des Politiques et des Etudes

chetaillea@afd.fr (Alain Chetaille)

cruseg@afd.fr (Guillaume Cruse)

### Fonds Français pour l'Environnement Mondial

garretac@afd.fr (Catherine Garreta)

### Comité Scientifique Français sur la Désertification

antoine.cornet@mpl.orstom.fr